

Le développement de la langue bretonne

Cette fiche programmatique est une ébauche élaborée à partir du travail des militant.es et d'expert.es d'usage. Elle sera amenée à être modifiée à la suite de propositions citoyennes.

SITUATION

La langue bretonne n'est pas seulement le moyen de mieux habiter nos territoires et notre histoire, elle est aussi le véhicule de nouvelles formes de sociabilité et l'expression d'une singularité irremplaçable.

Classé "sérieusement en danger" par l'UNESCO, le breton est en risque d'extinction comme peuvent l'être d'autres langues sur le territoire hexagonal et dans les territoires d'outre-mer. La campagne contre le «ñ» de la langue bretonne témoigne des réticences du centralisme français à reconnaître les spécificités des langues régionales. Il faut renforcer la présence du breton et des productions culturelles en breton dans l'espace public et se donner les moyens d'une transmission à la hauteur des attentes et des enjeux.

Le système éducatif et les centres de formation pour adultes ne parviennent à former que trop peu de brittophones, faute de moyens et d'engagement suffisant (moins de 10% des écoles proposent un enseignement du ou en breton). Nous souhaitons donc développer très fortement l'offre d'enseignement en langue bretonne, que ce soit dans le cadre de l'enseignement bilingue immersif des écoles Diwan ou des filières bilingues publiques et privées sous contrat. Nous souhaitons aussi amplifier le soutien à l'apprentissage du breton chez les adultes.

Les attentes sont fortes - 33% de la population et 43% des jeunes aimeraient que leurs enfants apprennent le breton - et partagées presque à égalité entre les personnes originaires de Bretagne et les nouveaux habitants. 55% de la population souhaite plus de place pour le breton dans les médias, 59% plus de breton dans les services publics, 73% plus d'enseignement du breton à l'école et des panneaux bilingues breton-français.

Les données les plus récentes dont nous disposons montrent qu'en 2018, la Région Bretagne consacrait 2,2€ par habitant à sa politique linguistique dans son ensemble (y

compris médias, édition, culture, etc.). L'apprentissage de la langue, soit l'enseignement bilingue et la formation pour adultes, correspond à 1,1€ par habitant en 2018.

Il est urgent d'agir pour la langue bretonne et de passer à la vitesse supérieure. Tous les domaines sont concernés : non seulement dans l'enseignement, mais aussi la vie publique notamment à travers la mise en place du bilinguisme paritaire systématique et l'audiovisuel via le soutien à la création et au développement de médias en breton. Sécuriser les locuteurs et leur permettre d'utiliser leur langue au quotidien suppose un environnement favorable et une reconnaissance institutionnelle, en revendiquant le statut de co-officialité.

L'Office public de la langue bretonne (Ofis Publik ar Brezhoneg – OPAB), EPCC au travail de qualité reconnu de toutes et de tous, sera l'outil privilégié de la Région pour la mise en place de la politique linguistique du breton, en lien avec l'ensemble des associations et forces vives qui agissent pour la défense de la langue bretonne.

MESURES PRINCIPALES

1. **Doubler sur le mandat le budget régional** consacré à la politique en faveur de la langue bretonne
2. **Viser 10 % d'enfants scolarisés en bilingue breton et 10% suivant un enseignement de la langue bretonne** d'ici à 2030
3. Préparer un projet de statut de **co-officialité** pour le breton, le mettre en discussion dans la société bretonne et poser cette revendication lors des discussions avec l'Etat
4. Accompagner le **renforcement de l'offre d'enseignement en langue bretonne**, avec pour objectif de **maintenir les enfants dans la filière bilingue de l'école primaire au lycée**. Mise en place progressive de filières d'enseignement bilingue dans les lycées professionnels et technologiques avec un objectif de 15 établissements à la fin du mandat
5. **Augmenter le soutien aux lycées Diwan** et sécuriser leurs implantations dans des conditions équivalentes à celles des lycées publics. Expérimenter un "statut public régional" pour les écoles Diwan afin de répondre à leurs besoins de financement, sécuriser la mise à disposition des locaux publics d'enseignement et pouvoir développer sereinement l'enseignement immersif en langue bretonne

PROPOSITIONS DÉTAILLÉES

1. **Doubler le montant annuel par habitant consacré à la politique linguistique** : en 2015, 2,32€ par habitant et par an ; en 2020, 2,35€ ; au total 7,5 millions d'euros. **Dès le budget 2022, 5€/hab.**
2. Définir la politique linguistique de la Région **en concertation avec tous les acteurs concernés**, avec pour objectif de **répondre aux attentes populaires**
3. **Renforcer la visibilité et l'usage du breton** dans les transports, les lycées et les services de la Région, ainsi que dans les organismes auxquels participe la Région (Mégalis, syndicats mixtes, ...)
 - a. Breton visible et audible dans les gares, les trains et transports en commun
 - b. Lycées et services de la Région sont incités à utiliser la langue bretonne dans leur vie quotidienne, avec pour objectif d'ici la fin du mandat la traduction de l'ensemble des documents produits par la Région en breton
 - c. Recrutement d'agents bilingues / formation des agents en place. Engager un travail global sur les fiches de postes afin d'y faire figurer la compétence langue bretonne à chaque fois que c'est possible et souhaitable pour les personnels Région.
4. **Renforcer l'enseignement en langue bretonne**
 - a. Accompagner le **renforcement de l'offre d'enseignement en langue bretonne**, avec pour objectif de maintenir les enfants dans la filière bilingue de l'école primaire au lycée. Mise en place progressive de filières **d'enseignement bilingue dans les lycées professionnels et technologiques** avec un objectif de 15 établissements à la fin du mandat.
 - b. **Augmenter le soutien aux lycées Diwan** et sécuriser leurs implantations dans des conditions équivalentes à celles des lycées publics. Expérimenter un **"statut public régional" pour les écoles Diwan** afin de répondre à leurs besoins de financement, sécuriser la mise à disposition des locaux publics d'enseignement et pouvoir développer sereinement l'enseignement immersif en langue bretonne
 - c. Soutenir les **filières bilingues publiques et privées sous contrat** et proposer d'expérimenter la pratique de l'immersion dans les classes de l'Éducation nationale
 - d. Aboutir à une **offre d'enseignement de la langue bretonne** en LVB + LVC (options) dans au moins 50% des lycées publics et privés bretons, tant en enseignement général que professionnel, agricole et maritime
 - e. Un objectif de **30 lycées** avec filière bilingue et enseignement de la langue bretonne à la fin du mandat

- f. Négocier avec le Rectorat l'**augmentation du nombre de postes au CAPES et CAFEP** (8 minimum par concours et par an) ainsi qu'à l'**agrégation** (3 par an) et proposer une nouvelle organisation des examens (sur le mode de ce qui existe pour la langue corse)
 - g. Renforcer le dispositif DESK et encourager le retour en Bretagne d'enseignants maîtrisant le breton
 - h. **Généraliser l'enseignement en option du breton**, de la maternelle au lycée
 - i. Généraliser l'initiation à la langue et la culture bretonne dans les structures de petites enfance et les écoles bretonnes (sur le modèle du dispositif en Finistère mais en l'élargissant et l'abondant financièrement)
 - j. **Doubler le nombre de places de formations intensives en breton** de 6 à 9 mois pour les adultes demandeurs d'emplois et assurer un suivi en terme de passerelles possibles et reconversions professionnelles pour encourager l'emploi du breton dans la vie professionnelle
 - k. Soutenir davantage les ententes de pays, de type "Ti ar vro", dans leurs missions d'animation sociale en langue bretonne
 - l. Organiser des campagnes de communication régulière autour de la promotion de la langue bretonne
5. Développer et financer des **rencontres entre les jeunes brittophones**
 6. Amplifier le soutien aux **médias en langues bretonne (associatifs et service public)**
 7. Amplifier le soutien à la **création artistique en langue bretonne**, favoriser la diversité des contenus et les traductions (cf. Fiche culture)
 8. Conditionner les aides à la mise en place d'actions en faveur du bilinguisme
 - a. Inclure dans la liste des critères d'obtention des subventions versées aux **collectivités, associations, entreprises**, la mise en place d'action en matière de bilinguisme
 - b. Moduler les aides régionales des **contrats de pays** en tentant compte du nombre de communes ayant signé la charte Ya d'ar brezhoneg, et le cumul des niveaux signés
 9. Demander au Parlement l'octroi de la **compétence pleine et entière de la politique linguistique à la Région** pour permettre à la Bretagne de développer pleinement une politique linguistique cohérente et associée à des moyens renforcés
 10. Plaider auprès de l'Etat pour la ratification nationale de la Charte Européenne des langues régionales et minoritaires
 11. Instituer une **co-officialité de fait entre la langue bretonne et la langue française**, en permettant à la Région Bretagne de développer le bilinguisme dans tous les services publics en Bretagne

12. Créer un **Conseil consultatif de la langue bretonne** réunissant les associations et l'OPAB, pour amplifier et suivre la politique linguistique de la Région en concertation avec tous les acteurs concernés
13. **Créer une Direction de la langue bretonne** au sein des services régionaux
14. Rendre possible l'**expression en breton lors des sessions du conseil régional**, avec un système de casques et la présence de traducteurs, comme cela se fait par exemple au Senedd au Pays de Galles
15. Donner à l'OPAB les moyens d'intervenir pour **protéger la toponymie bretonne** lors des changements de dénomination des lieux
16. Obtenir le transfert de la compétence de jalonnement des routes nationales et y **généraliser la signalétique bilingue paritaire**